

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****MARTINIQUE**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	20	27		
		Dont procurations		
		07		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
27	27	00	00	00

Date de la convocation

19/07/2018

Date d'affichage de la convocation

19/07/2018

Objet de la Délibération

ADMINISTRATION GENERALE

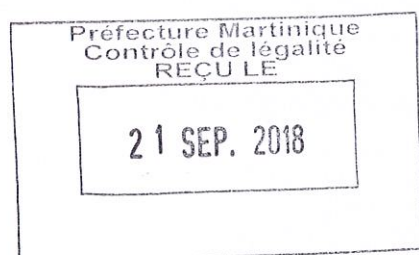
Mise en mission d'un conseiller municipal hors du territoire :

Dispositif « espaces terroirs »**Etape à Houilles du Tour de France de cyclisme****Président de Séance :**

Luc CLEMENTE, le Maire

Secrétaire de Séance :

Arlette BRAVO-PRUDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du mercredi 25 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit et **le vingt-cinq juillet** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Patrick FLERIAG, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Emile GONIER, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Marie-Victor PAIGERAC, Jean-Luc GRABIN, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Emile GONIER, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Jean-Marie-Victor PAIGERAC, Jean-Luc GRABIN ont respectivement donné procuration à Gérard CHAUVET, Raphael BORDELAIS, Marie GARON, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE, Yolène LARGEN-MARINE, William PAULIN.

Absents : MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Victorien QUIMBERT, Christian DORDONNE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

MISE EN MISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL HORS DU TERRITOIRE : PARTICIPATION AU DISPOSITIF « ESPACE TERROIRS » LORS DE LA DERNIERE ETAPE DU TOUR DE FRANCE DE CYCLISME A HOUILLES

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2012-14-111 du 19 décembre 2012 instituant le dispositif de remboursement des frais de missions des conseillers et des agents municipaux lors de leurs déplacements dans l'hexagone en outre-mer et à l'étranger ;

- Vu le courrier en date du 28 mai 2018 de monsieur Alexandre JOLY, Maire de la ville de Houilles, offrant à la Ville de Schœlcher l'opportunité d'utiliser un espace dédiés aux terroirs lors du départ de la 21^{ème} et dernière étape de la 105^{ème} édition du Tour de France de Cyclisme le 29 juillet 2018.
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 16 juillet 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;
- Considérant l'acte solennel de jumelage scellé entre la ville de Schœlcher et la ville Houilles en date du 31 mai 1998 ;
- Considérant la proposition de monsieur Alexandre JOLY à la ville de Schœlcher, de participer à cet évènement et promouvoir Schœlcher ainsi que la destination Martinique, dans le cadre du dispositif « Espace Terroirs » ;
- Considérant que cette manifestation sportive de grande ampleur est une occasion de renforcer l'attractivité de la ville de Schœlcher, classée commune touristique et station de tourisme ;

DECIDE

Après en avoir délibéré,

-
- **Madame Christine ALIKER, Adjointe au Maire, est désignée pour représenter la ville de Schœlcher au dispositif « Espace Terroirs » mis en place à l'occasion du départ de la 21^{ème} et dernière étape de la 105^{ème} édition du Tour de France de Cyclisme, à Houilles le 29 juillet 2018 ;**
 - **Monsieur José ALPHA, chargé de mission aux affaires culturelles et relations publiques, assistera madame Christine ALIKER dans cette mission ;**
 - **Les frais de mission correspondants (transport aérien et terrestre, hébergement et restauration) de madame Christine ALIKER et de monsieur José ALPHA sont pris en charge sur le budget de la ville, conformément aux modalités définies par la délibération susvisée n° 2012-14-111 du 19 décembre 2012.**
-

Pour extrait certifié conforme,

Schœlcher, le 20 SEP. 2018

Le Maire

P/Le Maire empêché
et par délégation,
Le 2^{ème} Adjoint

Marie GARON

